Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20190430-DEL300419-15-DE
Date de télétransmission : 06/05/2019
Date de réception préfecture : 06/05/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 30 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'André ROCCHI, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 23/04/2019

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27
Absents : 03
dont représentés : 3

Etaient présents : ROCCHI André, PAOLI Christian, FILIPPINI Marie-Laure ; FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; GUIDICELLI Sébastien ; ANDREANI Agnulina ; SANTONI Louis ; ACHILLI Nadine ; PIERI Pierre-Louis ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; ELEGANTINI Muriele ; OTTOMANI Jean-François ; PAOLI Franck ; MURGIA Sandrine ; BARBONI Toussaint ; PAOLI Roxane ; FRANCISCI Lisa ; ANGELI Filippu Antone ; SUSINI Vincent ; ANDREANI-CASAMATTA Bernadette ; FRANCOVICH Stéphane ; ROSSINI Jean ; SALDANA Esteban

Était absent : VILLARD-ANGELI Dominique ; MICAELLI Marie-Luce ; COLOMBANI Victoria ;

Était représenté :
VILLARD-ANGELI Dominique a donné pouvoir à SALDANA Esteban.
COLOMBANI Victoria a donné pouvoir à SANTONI Louis.
MICAELLI Marie-Luce a donné pouvoir à ROCCHI André.

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination du secrétaire de séance,
Le Conseil Municipal désigne Madame Nadine ACHILLI secrétaire de séance et assistée de Madame Emilie MUSETTI auxiliaire administrative.

****

DEL300419-15

OBJET : Changement des tarifs des gîtes communaux

- Vu la délibération DEL200516 prise lors du conseil municipal du 20 mai 2016 sur la création de gîtes communaux.

Il convient de changer les tarifs de location qui seront appliqués.

Le Maire propose les tarifs pour 2019, tels que figurant dans le tableau ci-après :

DESIGNATION	GITE N° 1 Pour 4 personnes	GITE N°2 Pour 6 personnes
Montant du séjour	50 €/Jour 350 €/Semaine	60 €/Jour 420 €/Semaine
Montant de la mise à disposition de linge de lit 2 personnes	20€	20€
Montant de la mise à disposition de linge de lit 4 personnes	38€	38€

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20190430-DEL300419-15-DE
Date de télétransmission : 06/05/2019
Date de réception préfecture : 06/05/2019

Montant de la mise à disposition de linge de lit 6 personnes	55€	55€
Ménage (obligatoire)	25€	35€
Montant des arrhes	30% du séjour	30% du séjour
Montant de la caution	500 €/séjour	500€/séjour

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider les tarifs 2019 tels que proposés dans le tableau ci-dessus ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider les tarifs 2019 tels que proposés dans le tableau ci-dessus ;

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire